MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE, RECHERCHER SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS



La Ministre

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027

OCTOBRE 2026

- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Kongo Central ;
- Madame la Maire de la Ville de Boma ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux à l'Enseignement Supérieur et Universitaire ainsi qu'à la Recherche Scientifique ;
- Monsieur le Secrétaire Général à la Recherche Scientifique ;
- Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration ;
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique National ;
- Madame et Monsieur les Directeurs des Services Centraux ;
- Monsieur le Recteur de l'Université Joseph Kasa-Vubu de Boma Président de la Conférence Provinciale des Chefs d'Etablissements de la Province du Kongo Central ;
- Mesdames et Messieurs les Recteurs et Directeurs Généraux des Etablissements et des Centres de l'ESURSI ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Comités de Gestion ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Académique, Scientifique, Administratif, Technique et Ouvrier ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations syndicales et des Associations professionnelles ;
- Camarades Représentants des étudiants ;
- Chères étudiantes et chers étudiants ;
- Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs, tout protocole observé ;

Fidèle à une tradition perpétuée au fil des années, la communauté universitaire de la République démocratique du Congo, ici représentée, se réunit aujourd'hui pour l'ouverture solennelle de **l'année académique 2026–2027**.

Cette cérémonie se tient dans la grande salle de l'Université Président Joseph Kasa-Vubu, spécialement aménagée pour l'événement, à Boma, ville mythique de la province du Kongo Central.

Ainsi, c'est avec joie et confiance renouvelée dans l'avenir de notre jeunesse que je prends la parole pour ce mot de circonstance.

De prime abord, je tiens à remercier les Autorités provinciales et Urbaines, le Recteur et l'ensemble de la Communauté universitaire pour l'accueil chaleureux me réservé ainsi qu'à ma délégation. Je salue également la population de Boma, dont nous sommes heureux de partager aujourd'hui l'hospitalité. Comme vous aimez le dire ici : « Bana Boma pas deux », Bana Boma, pas ? ». Applaudissez pour vous-même.

La rentrée académique marque la reprise des enseignements dans les établissements d'**ESU**. Elle offre aussi une occasion privilégiée de réaffirmer notre engagement collectif pour un enseignement supérieur de qualité : former des compétences, promouvoir la recherche scientifique et répondre aux besoins de développement de notre société.

A ce titre, je rends un vibrant hommage particulièrement à Monsieur le Président de la République, Chef de l'État et Grand Chancelier des Universités, Centres de Recherche et Instituts Supérieurs, Son Excellence **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, pour l'attention constante qu'il accorde à l'éducation, à la formation de la jeunesse et à la promotion de la recherche scientifique, avec une mention spéciale pour la construction et la rénovation des infrastructures. La dernière reprise est celle des nouveaux bâtiments de l'Université Pédagogique Nationale.

Par ailleurs, la construction de nouvelles infrastructures universitaires traduit notre ambition d'offrir aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs des conditions de formation et de travail à la hauteur des besoins du pays. Je rends, à cet égard, un hommage appuyé à Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État et initiateur de cette dynamique de modernisation de nos établissements. Ces investissements nous engagent à assurer l'équipement, l'entretien et l'utilisation effective des auditoires, des laboratoires et des espaces de recherche, au bénéfice de toute la communauté universitaire.

Cet effort s'accompagne d'un investissement dans les compétences, à travers le Programme de bourse Excellentia et les bourses de troisième cycle, qui ouvrent des perspectives de formation et de perfectionnement.

Ces dispositifs doivent contribuer à préparer la relève académique et scientifique et à répondre aux besoins d'expertise de notre pays. Aux bénéficiaires, j'adresse

un appel à l'excellence, à l'intégrité et à la responsabilité : que les connaissances acquises se traduisent en contributions concrètes à l'enseignement, à la recherche et au développement de la République démocratique du Congo.

Je salue l'accompagnement du Gouvernement, sous la conduite de Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Son Excellence Judith SUMINWA TULUKA, dans la mise en œuvre des réformes engagées pour la transformation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans cet élan, je rends hommage, au nom du Gouvernement de la République, à toutes celles et à tous ceux qui contribuent quotidiennement au fonctionnement de nos établissements, parfois dans des conditions difficiles. Votre engagement constitue un facteur essentiel de réussite de notre système éducatif et de préparation des ressources humaines nécessaires au développement de notre nation.

Mesdames et Messieurs,

Je présenterai les priorités de cette rentrée : la qualité des formations et la consolidation du LMD, l'organisation du troisième cycle, la gouvernance des établissements, l'accompagnement des étudiants et la solidarité avec les communautés universitaires affectées par les crises.

Cette année académique doit consolider la qualité des formations et la responsabilité de nos institutions. L'Instruction académique n°028 en constitue le cadre de travail. Chaque établissement devra traduire ses orientations en actions précises, assorties de responsables, d'échéances et de résultats vérifiables.

Je tiens également à souligner que le Conseil des ministres a adopté le contenu de la note d'information relative à la rentrée académique 2026–2027. Cette adoption engage notre secteur dans la mise en œuvre coordonnée des orientations présentées, notamment la consolidation du LMD, l'amélioration des maquettes de formation, l'organisation des écoles doctorales, l'assurance qualité et la protection des communautés universitaires affectées par les crises.

J'appelle l'ensemble des responsables à traduire ces orientations en actions précises, assorties d'échéances et d'un suivi régulier.

Pour améliorer les apprentissages, l'employabilité et la recherche, nous devons transformer les réformes en progrès mesurables. La consolidation doit ainsi répondre à quatre difficultés : l'appropriation inégale du LMD, l'harmonisation insuffisante des curricula, les écarts d'encadrement et d'équipement, ainsi que les effets des crises sur la continuité des parcours.

Nous devons respecter la clôture fixée au 31 juillet 2027 et préparer le retour à une rentrée le 15 octobre, afin de mettre fin aux années académiques qui se prolongent et se chevauchent. Les enseignements, les évaluations et les congés doivent avoir lieu dans les périodes prévues : le respect du calendrier est une exigence fondamentale. Cette prévisibilité protège les parcours des étudiants et les conditions de travail des personnels.

L'ouverture et la clôture solennelles doivent correspondre à une réalité dans chaque établissement. Le dispositif de contrôle et d'accompagnement de la rentrée devra identifier les difficultés, suivre les mesures correctives et rendre compte des manquements constatés.

La qualité se mesure aux enseignements effectivement dispensés, à la pertinence des travaux pratiques, à la rigueur des évaluations et à la disponibilité des encadreurs. Elle se mesure surtout à ce que nos diplômés savent comprendre et réaliser, ainsi qu'à leur capacité d'agir avec responsabilité dans leur milieu professionnel.

Pour mieux relier les connaissances et les compétences aux réalités des métiers, la consolidation du système Licence-Master-Doctorat doit accorder une place essentielle aux stages, aux travaux de terrain et aux projets étudiants. Ces composantes de la formation doivent être préparées, encadrées et évaluées.

Les maquettes organisent le contenu des formations : elles précisent les unités d'enseignement, les crédits, les stages et les évaluations. Les profils de sortie décrivent les compétences attendues des diplômés à l'issue de leur parcours.

L'évaluation à mi-parcours du LMD a révélé quatre difficultés : des profils de sortie parfois imprécis, des descriptifs d'unités d'enseignement incomplets, des chevauchements entre filières et une articulation insuffisante avec l'emploi.

Pour y remédier, la révision des maquettes doit relier de manière cohérente les métiers visés, les compétences attendues et les profils de sortie aux unités d'enseignement, aux crédits, aux stages et aux évaluations. Une consultation ciblée des employeurs, des ordres professionnels et des administrations sectorielles doit appuyer cette révision.

Pour permettre la consolidation nationale dans les huit domaines de formation, les travaux du Conseil d'administration des Universités doivent être finalisés. Avec l'accompagnement de la Commission permanente des études, le Conseil d'administration des Instituts supérieurs pédagogiques et celui des Instituts supérieurs techniques, artistiques et technologiques ont déjà transmis leurs contributions. Je remercie les équipes mobilisées.

Pour préserver la continuité pédagogique, les établissements poursuivront, en 2026–2027, les enseignements sur la base des maquettes actuellement en vigueur et régulièrement autorisées. Les crédits régulièrement acquis seront préservés. Les équivalences et les mesures transitoires devront être harmonisées et expliquées aux étudiants avant leur application.

L'année 2026–2027 sera consacrée à l'achèvement de la révision et à la préparation de l'application des maquettes harmonisées à partir de 2027–2028, après validation et approbation. Cela implique de finaliser les descriptifs des unités d'enseignement, de vérifier la charge de travail étudiant, de former les équipes pédagogiques et d'organiser les stages.

Un avis pédagogique, même favorable ou conditionnel, ne vaut ni accréditation ni autorisation d'ouverture. De nouvelles offres sont en cours d'élaboration, d'examen et de validation, notamment en intelligence artificielle, robotique, sciences des données, cybersécurité, psychologie clinique, médecine légale, justice transitionnelle et formation des sage-femmes. Leur démarrage dès 2026–2027 restera subordonné aux autorisations requises et à la disponibilité effective des ressources humaines, pédagogiques, scientifiques et matérielles nécessaires.

Les travaux conduits par l'UNIKIN et l'UNILU, avec l'appui de la Banque mondiale, sur les formations numériques avancées participent à cette ambition.

Ils doivent doter le pays de compétences spécialisées, en veillant à la qualité des programmes et au respect de toutes les étapes de validation.

J'instruis la Commission permanente des études, la CPE, de poursuivre l'examen des contributions reçues et de soumettre un calendrier coordonné de finalisation. Ce calendrier précisera les responsables, les livrables et les échéances. La CPE accompagnera également les établissements sur les passerelles, les plans de développement académique, le suivi des programmes et les visites de supervision.

Les cellules internes d'assurance qualité et les cellules LMD doivent être pleinement opérationnelles. L'évaluation des enseignements, l'écoute des étudiants et l'analyse des résultats devront conduire à des améliorations concrètes, avec l'accompagnement des instances compétentes et dans le respect de leurs attributions.

Pour vérifier les corrections apportées, ces cellules devront disposer de moyens adaptés, de plans d'action et de mécanismes de suivi. Elles bénéficieront de l'accompagnement méthodologique de la CPE et de l'intervention de l'ANAQ-ESU en matière d'assurance qualité. La révision des maquettes préservera les missions propres aux universités, aux instituts techniques et aux instituts pédagogiques, notamment les exigences de la formation des enseignants.

Mesdames et Messieurs,

La réforme du troisième cycle constitue une priorité de cette rentrée. L'organisation des formations au sein des Écoles doctorales doit garantir un encadrement scientifique exigeant et la crédibilité des diplômes délivrés.

L'ouverture d'une École doctorale devra respecter les dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'Arrêté ministériel n°134 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Écoles doctorales. Elle suivra strictement les étapes requises : constitution des dossiers, examen par les instances compétentes, évaluation en vue de l'accréditation par l'Agence nationale d'assurance qualité et délivrance des autorisations de fonctionnement.

L'organisation des Écoles doctorales envisagée pour cette année académique demeure expressément subordonnée à l'aboutissement des procédures d'accréditation et à l'obtention des autorisations requises. Les établissements envisagés sont **l'UNIKIN, l'UNILU, l'UNIKIS, l'UPN, l'UNISIC** et **l'Université Catholique de Bukavu**.

Pour les parcours issus de l'ancien système, la transition devra préserver les droits régulièrement acquis, conformément aux textes applicables. Toutefois, l'organisation antérieure d'un **DEA** ou d'un **DES** ne confère pas automatiquement le droit d'ouvrir une École doctorale ou d'inscrire de nouveaux doctorants. Les établissements ne remplissant pas les conditions requises devront privilégier les mécanismes réglementaires de rattachement à des Écoles doctorales régulièrement autorisées.

Chaque doctorant devra bénéficier d'un projet scientifique défini, d'un encadrement qualifié, d'un rattachement à une structure de recherche et d'un suivi annuel documenté. Les séminaires et les formations complémentaires renforceront la méthodologie, l'éthique, l'analyse des données et la communication scientifique.

Pour assurer la traçabilité des parcours, les doctorants devront être enregistrés numériquement. La Commission nationale de pilotage et **l'ANAQ-ESU** accompagneront et évalueront ce dispositif dans le cadre de leurs attributions. Outre les compétences déjà mentionnées, les formations complémentaires porteront également sur la valorisation des résultats de recherche.

J'encourage la mutualisation des laboratoires, des équipements et des ressources documentaires, ainsi que la codirection et la cotutelle des thèses. Les universités, les instituts supérieurs et les centres de recherche doivent travailler davantage ensemble pour offrir des conditions effectives de recherche.

Nous devons aussi mieux valoriser les résultats de nos chercheurs. Les inventions et les prototypes doivent pouvoir être évalués, protégés et accompagnés vers les incubateurs, les entreprises et les services utiles à la population.

Pour cela, **l'EXPO-ESU** et le **Forum du Génie scientifique congolais** constituent des cadres appropriés devant promouvoir les résultats de recherche et renforcer le rapprochement entre les chercheurs, le secteur productif et les investisseurs.

Mesdames et Messieurs les Responsables d'Etablissements,

La qualité académique exige une gouvernance exemplaire. Je vous appelle à faire vivre la collégialité, à respecter les attributions de chaque organe et à privilégier le dialogue.

Les divergences ne doivent ni paralyser les institutions ni compromettre les intérêts des étudiants.

La responsabilité impose la transparence dans la gestion, l'équité dans les décisions, le respect des engagements et l'obligation de rendre compte. Elle exige une présence effective auprès des équipes et une attention constante aux conditions d'étude et de travail.

Pour maintenir un dialogue permanent, je renforcerai les concertations trimestrielles avec les Conseils d'administration, l'Administration centrale et les organisations syndicales représentatives, et je veillerai au suivi des engagements pris. Une attention particulière sera également portée au fonctionnement des Conférences provinciales des chefs d'établissement afin d'améliorer la coordination, la remontée des informations et le suivi des orientations du Ministère.

La transformation numérique doit répondre à deux exigences : fiabiliser la gestion académique et faciliter l'accès aux ressources pédagogiques et scientifiques. Pour la gestion, elle doit fiabiliser les inscriptions, assurer la traçabilité des résultats, sécuriser les documents et protéger les données personnelles. L'intelligence artificielle doit, quant à elle, être utilisée avec discernement, dans le respect de l'intégrité académique.

L'assainissement du secteur exige une connaissance fiable des établissements, de leurs implantations et de leurs filières. Les contrôles de viabilité devront conduire à des mesures correctives et au respect des autorisations. Les extensions et les auditoires délocalisés sont soumis aux mêmes exigences de qualité.

La préservation du patrimoine constitue une responsabilité collective. Les amphithéâtres, les laboratoires, les bibliothèques et les équipements doivent être entretenus, sécurisés et pleinement utilisés.

J'encourage l'implication pédagogique des étudiants dans les activités de maintenance adaptées à leurs filières, sous un encadrement qualifié et dans le respect des règles de sécurité.

L'autofinancement doit, quant à lui, contribuer à l'amélioration des conditions de fonctionnement des établissements. Les prestations scientifiques, la formation continue, les partenariats et la valorisation des résultats de recherche peuvent constituer des sources complémentaires de financement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, notamment le **Décret n° 26/024 du 16 juillet 2026** fixant les modalités d'autofinancement des établissements de l'ESU de la République Démocratique du Congo qui constitue un des nobles objectifs atteints par le Gouvernement dans l'idéal d'ouvrir les établissements à d'autres sources de financement. Toutes ces recettes doivent être retracées dans les comptes des établissements, contrôlées et affectées à leurs missions.

Un code d'éthique universitaire sera mis en œuvre pour les établissements publics et privés agréés. Il précisera les principes de gouvernance, d'intégrité, de transparence, d'équité et de responsabilité dans l'enseignement, la recherche et l'administration. Chaque établissement devra disposer de mécanismes de contrôle, de plainte et de protection, ainsi que de procédures de traitement respectueuses des droits des personnes concernées.

Après les exigences de gouvernance, j'aborde maintenant l'accompagnement des étudiants : leurs conditions d'apprentissage, l'intégrité de leurs parcours et leur préparation à la vie professionnelle.

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous êtes au cœur de notre mission. À celles et ceux qui entrent pour la première fois dans l'enseignement supérieur, je souhaite la bienvenue. Cet espace de liberté intellectuelle exige de la discipline, de la curiosité et de la persévérance. À ceux qui poursuivent leur parcours, je demande de faire de cette année une étape de progression réelle. Lisez, interrogez, expérimentez et apprenez à travailler ensemble.

Votre diplôme doit attester des compétences acquises et de votre capacité à agir avec discernement.

Le plagiat, la fraude, la corruption et les autres pratiques contraires à l'éthique compromettent la confiance dans nos institutions et ne sauraient être tolérés.

Nos établissements doivent demeurer des lieux de dignité et de respect.

Pour prévenir le harcèlement, les violences, les discriminations et les abus d'autorité, et les traiter avec rigueur, ils doivent disposer de mécanismes de signalement accessibles et connus. Ces mécanismes doivent garantir la confidentialité et être assortis de dispositifs de protection.

Nous mettrons progressivement en place un programme transversal d'éthique, d'intégrité académique, de citoyenneté et de responsabilité sociale. La bioéthique, la protection des données et l'usage responsable des technologies y trouveront leur place.

Dans le prolongement des orientations de clôture, l'actualisation des formations intégrera aussi la déontologie et l'entrepreneuriat. Il s'agit de préparer des diplômés capables d'exercer leur métier avec responsabilité, de prendre des initiatives et de transformer leurs connaissances en activités utiles à la société.

La connaissance de notre histoire et de la mémoire nationale doit également nourrir l'enseignement et la recherche. L'unité d'enseignement consacrée au « **GENOCOST**, mémoire, justice, ressources et construction de la paix en RDC » est destinée à être intégrée au second semestre, selon les modalités pédagogiques et les dispositions officielles arrêtées à cet effet.

Cet enseignement, comme les travaux sur la justice transitionnelle, devra reposer sur des sources documentées, l'analyse critique et le respect de la dignité des victimes. Il doit contribuer à comprendre les violences subies par notre peuple, à renforcer la cohésion nationale et à prévenir leur répétition.

Les activités d'éveil patriotique, scientifiques et citoyennes consacrées à la paix, à la solidarité et à l'intégrité territoriale devront respecter la liberté académique, le pluralisme et la sécurité des participants. Elles seront encadrées et organisées sans perturber les enseignements ni stigmatiser aucune communauté.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la promotion de l'entrepreneuriat et l'employabilité de vous les étudiants, en conformité avec le prescrit du **Décret n°26/031** du 19 septembre 2026 portant institution, organisation et fonctionnement du Programme Présidentiel pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes « Debout Jeunes Congolais ».

Les établissements seront donc appelés à accompagner les étudiants porteurs de projets. Ils devront favoriser leur participation au Concours National des Plans d'Affaires Simplifiés, désigné par le sigle **CONAPAS**, et faciliter leur accès aux opportunités d'emploi, de stage et d'alternance. Cet accompagnement vise à consacrer progressivement le statut d'étudiant-entrepreneur et d'étudiant-employé.

Je vous annonce le lancement de l'impression décentralisée des cartes d'étudiants pour l'année 2026–2027. Chaque étudiant doit ainsi disposer d'une carte sécurisée dotée d'un identifiant unique. Les établissements en assureront directement la production, dans le respect des procédures et modalités applicables. À terme, la plateforme de **l'ESURSI** intégrera également un module d'impression des cartes des membres du personnel.

Distingués invités,

En cette rentrée, nous honorons la mémoire des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels victimes des violences dans l'Est de notre pays. Nous condamnons l'agression de notre pays par l'armée rwandaise et les atteintes à la dignité humaine, et réaffirmons notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Cette situation préoccupe au plus haut point le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, le Grand Chancelier des Universités, Istituts Supérieurset Centres de Recherche, qui ne ménage aucun effort dans sa quête effrénée de la solution définitive. « La Patrie ou la mort : Nous vaincrons ».

Aux communautés universitaires de Goma et de Bukavu, ainsi qu'à toutes celles affectées par l'insécurité et les déplacements, j'exprime notre solidarité. La protection de votre formation et la continuité de vos parcours demeurent une responsabilité du Ministère et de l'ensemble de notre communauté.

Les établissements d'accueil sont appelés à examiner avec diligence les dossiers des étudiants et des personnels concernés, à faciliter leur intégration dans le respect des règles applicables et à transmettre les difficultés documentées aux services compétents. La protection des personnes doit aller de pair avec la régularité des actes académiques et la crédibilité des diplômes.

C'est dans ce sens que j'ai pris l'arrêté ministériel portant suspension provisoire des activités académiques dans les établissements concernés à Goma et à Bukavu. Cette décision vise à protéger les étudiants et les personnels, à préserver la légalité de la gouvernance universitaire et à empêcher que des actes académiques irréguliers ne compromettent la valeur des diplômes. Elle appelle un accompagnement solidaire des communautés affectées afin de faciliter la poursuite des parcours dans les établissements habilités.

Notre soutien s'adresse également aux communautés universitaires confrontées à des difficultés sanitaires, notamment celles de Kisangani, de Bunia et de Beni. À la communauté universitaire de Kisangani, aux personnels soignants et aux familles éprouvées, j'adresse un message particulier d'encouragement.

Face au risque lié à Ebola, les établissements concernés doivent relayer les informations vérifiées et appliquer les consignes des autorités sanitaires, sans stigmatisation. La suspension temporaire de vingt et un jours prévue pour les stages concernés devra être accompagnée d'une évaluation conjointe. Leur reprise dépendra des conclusions de cette évaluation et des décisions compétentes ; elle ne sera pas automatique à l'expiration du délai.

Le Ministère poursuivra sa coordination avec le Ministère de la Santé et le système de gestion de l'incident Ebola pour renforcer la prévention, les mécanismes d'alerte et la continuité pédagogique. Aucune communauté universitaire ne doit se sentir abandonnée face à l'épreuve.

Mesdames et Messieurs,

Notre ambition est de former des femmes et des hommes compétents, intègres et capables de servir leur pays. Nos institutions doivent contribuer aux réponses qu'appellent les défis de la santé, de l'alimentation, des infrastructures, de l'environnement et de la transformation numérique.

Cette ambition engage chacun de nous. Au Ministère revient la responsabilité d'orienter, d'accompagner et de suivre. Aux établissements, celle de mettre en œuvre avec rigueur. Aux enseignants et aux chercheurs, celle de former et de produire des connaissances. Aux étudiants, celle de s'investir pleinement dans leur apprentissage.

Pour mettre en œuvre ces priorités, les besoins en formation, en équipements, en infrastructures et en ressources numériques devront être identifiés, chiffrés et soumis à validation, avec l'appui coordonné des secteurs professionnels et des partenaires. Leur prise en compte devra s'accompagner de l'entretien des installations, de leur utilisation effective et du soutien aux communautés affectées par les crises.

Nous mesurerons les progrès accomplis à partir du respect du calendrier, des enseignements effectivement dispensés, de la préparation des maquettes révisées, de l'assurance qualité, de l'encadrement doctoral, de l'éthique et de la valorisation des résultats de recherche. Je demande donc à chaque établissement de présenter un plan de mise en œuvre de ces priorités et d'en rendre compte régulièrement.

C'est dans cet esprit de responsabilité partagée et de confiance dans notre jeunesse que je déclare solennellement ouverte l'année académique 2026–2027 sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo.

Je souhaite à toutes et à tous une année féconde en apprentissages, en découvertes et en réalisations.

Que Vive la communauté universitaire et scientifique congolaise !

Que Vivent la République Démocratique du Congo et Son Président !

Je vous remercie.

Fait à Boma, le 26 octobre 2026.

Prof. Dr **SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
LE GOUVERNEMENT

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE, RECHERCHER SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS



OCTOBRE 2026